

MOBILITÉ : DEUX NOUVEAUX APPELS À PROJETS LANCÉS PAR LE MINISTÈRE ET L'ADEME

Les deux appels à projets sont l'AMI « France Mobilités – Territoires de nouvelles mobilités durables » et l'appel à projets "Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux".

Rédigé par **ADEME** le 15/01/2021

Les deux appels à projets sont l'AMI « France Mobilités – Territoires de nouvelles mobilités durables » et l'appel à projets "Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux".



1. AMI « France Mobilités – Territoires de nouvelles mobilités durables »

Comment les territoires devront s'adapter et planifier pour répondre aux besoins de mobilité ou de démobilité des citoyens ? Quelles solutions de mobilité ou de démobilité proposer aux citoyens des territoires périurbains et ruraux pour répondre à leurs besoins du quotidien ?

Cette nouvelle édition de l'Appel à Manifestation d'Intérêt "France Mobilités - Territoires de nouvelles mobilités durables" vise à répondre à ces questions en s'articulant autour de deux axes.

L'axe 1 orienté sur la stratégie et la planification territoriale de la mobilité

Il s'agit de projets innovants d'élaboration de stratégies de mobilité s'inscrivant dans une logique systémique durable, inclusive et solidaire, et se traduisant par la mise en place d'une démarche de planification de la mobilité des biens et des personnes. Ces stratégies devront permettre à un territoire d'innover, fédérer, concerter et créer des synergies entre la politique de mobilité et les autres politiques publiques de planification, notamment d'urbanisme, en lien étroit avec l'environnement, la santé ou la politique sociale, et en coopération avec les territoires voisins.

L'axe 2 orienté sur les expérimentations et évaluations de solutions et de services de mobilité / démobilité.

Il s'agit de projets innovants pour le territoire, de solutions et services de mobilité/démobilité, en adéquation avec les enjeux du territoire, et s'inscrivant préférentiellement dans le plan d'actions d'une démarche de planification de la mobilité. Une attention particulière sera portée aux solutions de mobilité inclusive / solidaire et aux projets visant à assurer la résilience des territoires.

Informations et candidature sur agirpourlatransition.ademe.fr.

2. Appel à projets "Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux"

Les transports collectifs en site propre, tels que le métro, le tramway ou le bus à haut niveau de service, permettent d'atteindre un haut niveau de performance en termes de capacité, de qualité de service et de vitesse commerciale. C'est pourquoi l'État soutient financièrement leur réalisation par les autorités organisatrices de province afin de favoriser leur développement.

Cet appel à projets, doté de 450 millions d'euros, est le quatrième lancé par l'État depuis 2008. Il prévoit notamment que les aménagements de lignes de bus structurantes, lorsqu'ils s'inscrivent dans un programme cohérent d'amélioration de la vitesse commerciale et de fréquence, seront également éligibles. Par ailleurs, les projets desservant les quartiers de la politique de la ville, participant à l'amélioration de la qualité de l'air ou favorisant le lien entre transport et urbanisme bénéficieront d'un bonus.

Cet appel à projets incorpore un nouveau volet sur les pôles d'échanges multimodaux. L'État souhaite en effet favoriser les solutions de connexion entre les différents modes de transport et les déplacements multimodaux.

Informations et candidature sur le [site du ministère](#).